

	<p>Local Syndical : CFP de Châteaulin 5, Place de Kerjean CS 90055 29150 Châteaulin</p> <p>solidairesfinancespubliques.ddfip29 @dgfip.finances.gouv.fr</p>	
---	--	---

Visio-conférence du 3 janvier 2022

Les organisations syndicales étaient invitées par la direction à participer, lundi 3 janvier 2022, à un point relatif aux nouvelles consignes applicables, compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire.

Après avoir présenté ses vœux aux participant.es, Bernard Brocart a évoqué la dégradation de la situation sanitaire avec le variant Omicron, et la décision du gouvernement de renforcer le télétravail partout où c'est possible jusqu'au 24 janvier 2022, à raison de 3 jours minimum par semaine.

En raison de l'évolution de la circulation du virus, le télétravail est généralisé pour 3 semaines, sachant que nous sommes en situation de poursuite d'activité normale. Aussi, les services recevant du public continuent de fonctionner.

Fabrice Lauvernier souligne qu'il s'agit d'un dispositif exceptionnel, et précise les points suivants :

- Le télétravail ne s'applique qu'aux agent.es équipé.es.
- Il est mis en œuvre à compter du 3 janvier 2022, et applicable sous 24 H.
- Il est obligatoire et non plus facultatif.
- La durée hebdomadaire de télétravail est au minimum de trois jours ; elle peut être portée à quatre jours si l'autonomie de l'agent.e le permet, et si cette durée est compatible avec l'intérêt du service.

Les jours fixés par protocole ne changent pas, mais l'agent.e doit saisir sous Sirhius des jours supplémentaires, qualifiés de « télétravail exceptionnel ».

Pour les agent.es qui ne disposent pas d'équipements de télétravail : 140 ordinateurs sont en stock à la direction, mais les services informatiques sont pris de court ; aussi, les VPN 15 seront affectés en priorité aux agent.es vulnérables.

Solidaires Finances Publiques déplore le fait que la sous-dotation en emplois dans les services informatiques, et la priorité donnée à la mise en place de la phase 2 du NRP, ne permettent pas de satisfaire les éventuelles demandes d'agent.es qui souhaiteraient télétravailler alors qu'il existe une dotation d'ordinateurs portables prêts à être installés...

Il aurait été sage, comme le demandait **Solidaires Finances Publiques du Finistère**, de reporter la mise en place des réformes, tout particulièrement le NRP...

Pour la partie gestion fiscale, Gwenaëlle Bouvet rappelle que les missions continuent ; l'accueil physique en particulier se poursuit, avec la présence de vigiles sur les sites.

Pour les autres missions, il convient d'éviter que l'ensemble des agent.es d'un service soient présent.es la même journée. Ce qui nécessite d'organiser des tâches comme le courrier par exemple.

Mme Bouvet indique que les agent.es nomades (vérificateurs.rices, agent.es des BCR, huissier.es, géomètres, auditeurs.rices) continuent d'exercer leurs missions dans des tiers lieux, à condition bien entendu qu'ils soient ouverts et que les conditions sanitaires y soient respectées.

Ces personnels se retrouvent pour 3 semaines en position de télétravail, à formaliser sous Sirhius.

Interpellée par une organisation syndicale sur des cas contact au Centre de contact de Brest, la direction répond que les locaux ont été désinfectés ; les agent.es sont actuellement en télétravail (hormis les contractuel.les). Après un test négatif, le personnel pourra reprendre le travail en présentiel, à raison d'un jour ou 2 par semaine.

A ce jour, seul un cas Covid est déclaré à la DDFIP 29; l'épidémie est donc relativement contrôlée pour le moment.

Solidaires Finances Publiques intervient pour rappeler qu'un.e agent.e testé.e positif (ve) est en arrêt maladie et non en télétravail.

La direction confirme, et demande aux organisations syndicales de lui signaler les cas où cette situation ne serait pas respectée.

A la demande formulée par **Solidaires Finances Publiques**, M. Lauvernier confirme le maintien des formations en présentiel, que ce soit à Nevers, Paris ou en interrégion (Nantes ou Rennes).

Seule réserve : les agent.es devant se déplacer en train doivent présenter un schéma vaccinal complet.

La direction précise que les personnes vulnérables qui en feront la demande pourront également ne pas participer aux formations en présentiel, auxquelles elles étaient inscrites.

Solidaires Finances Publiques demande si la direction envisage de doter les agent.es en contact avec le public de masques FFP2, plus filtrants, ainsi que d'auto-tests pour l'ensemble des effectifs (notamment ceux qui se déplacent : formations en présentiel, missions effectuées dans des tiers lieux...).

M. Lauvernier indique que la préfecture ne fournit pour le moment que des masques en tissu, mais qu'une dotation pourrait être envisagée sur le budget de la direction, notamment pour le SAD (service d'accueil départemental).

M. Lauvernier s'engage à étudier la faisabilité d'une dotation de masques FFP2, même s'il est difficile de s'en procurer.

Solidaires Finances Publiques rappelle à la direction que la Coop des Masques dispose d'un important stock de masques FFP2, et est disposée à honorer une commande des Finances Publiques du Finistère (point abordé lors du CHSCT du 16 décembre 2021).

S'agissant des tests, M. Lauvernier incite plutôt les personnels à effectuer des tests PCR, plus fiables que les auto-tests.

Solidaires Finances Publiques en prend bonne note, et demande à la direction, vu le temps d'attente devant les laboratoires, pour effectuer un test PCR, d'accorder une demi-journée d'absence aux agent.es.

Solidaires Finances Publiques évoque la situation difficile des services restructurés dans le sud du département, dont les nouvelles équipes sont en cours d'installation dans des cellules de travail à distance...

La direction répond être consciente des contraintes liées au NRP, qui empêcheront les agents de télétravailler. Une attention particulière sera portée à ces services pour trouver une adaptation. Mme Bouvet se déplacera cette semaine sur les sites restructurés, et promet un accompagnement particulier.

Pour la mise en place de nouveaux services dans ce contexte de télétravail à marche forcée, il faut reconnaître qu'il y a mieux !

A la question posée par **Solidaires Finances Publiques** s'il existe une exception au télétravail pour les agent.es disposant d'un bureau individuel, la direction répond par la négative. De même, les cadres doivent s'appliquer à eux-mêmes le télétravail.

Enfin, si les locaux personnels des agents ne sont pas adaptés au télétravail, la règle des 3 jours minimum s'applique quand même, sans exception, durant ces 3 semaines.

Un point d'information sera donné prochainement.

Solidaires Finances Publiques demande aux agent.es de nous faire remonter tous les dysfonctionnements constatés afin que notre organisation syndicale saisisse la direction.

Notre organisation syndicale sera ainsi extrêmement attentive à toutes vos interrogations liées au télétravail intensif et contraint (isolement, pertes de repères, surmenage, absence de déconnexion, porosité vie professionnelle-vie privée...), mais également à toute question relative à vos conditions de travail : nous vous demandons de nous faire part de toutes les situations critiques, sans aucune hésitation !